



Commune de Chamblon
MUNICIPALITE

AU CONSEIL GENERAL DE CHAMBLON

**Préavis municipal n° 05/18 du 4 juin 2018
relatif à**

une demande de crédit pour l'étude du projet de modification du PPA « En Cherin »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le Tennis Club de Chamblon dispose de terrains et d'infrastructures à l'ouest du village, au lieu-dit En Cherin, par le biais d'un droit de superficie sur une parcelle communale.

Ce club s'est agrandi au fil du temps. En effet, il compte actuellement 218 membres dont 111 juniors et souhaiterait pouvoir leur proposer des cours supplémentaires. Toutefois, les infrastructures actuelles ne le permettent pas et l'accueil de nouveaux membres devient problématique. C'est pourquoi, il souhaite pouvoir disposer de plus de courts de tennis et une partie de ceux-ci, en espace fermé.

Des simulations d'implantation du nouveau programme ont été réalisées par Realsport et par le bureau d'architecture CCHE, qui a établi un rapport sur les besoins et variantes de réorganisation des infrastructures du club.

Le site est régi par un plan partiel d'affectation qui ne permet que des aménagements extérieurs sur les emprises dont peut disposer le club. La réalisation du projet nécessite une modification du plan d'affectation.

Les contraintes d'aménagement pour créer une nouvelle aire constructible paraissent faibles, sous réserve de vérifications plus complètes à faire au démarrage de l'étude.

La Municipalité a reçu 3 offres de prix de bureaux différents, à titre comparatif.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Général :

Article 1 : D'accorder un crédit d'étude de CHF 25' 000.- pour la modification du PPA En Cherin + frais de géomètre de CHF 3'500.- + divers et imprévus de CHF 3'500.-, soit un montant total de **CHF 32'000.-**

Article 2 : D'accepter de régler ce montant par les liquidités courantes.

Article 3 : D'accepter de procéder à l'amortissement de cette étude par un prélèvement au fond « investissements futurs ».

Approuvé par la Municipalité en sa séance du 30 avril 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Max Holzer

Rachelle Hofmann

